



**SYNDICAT DES EAUX  
DE L'AVIERE**

**DEPARTEMENT : VOSGES  
ARRONDISSEMENT : EPINAL  
CANTON : EPINAL 1**

**COMPTE RENDU**

**CONSEILLERS :**

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

**Séance du 13 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit et le treize juin, à 18 H 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du Syndicat des Eaux de l'Avière à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

**PRESENTS** : MM. AUBERT Christian - AUBERTIN Pierre - FRESSE Johan - GABRION Jean Louis - HAYOTTE Nicolas - MATHIS Didier - SCHMITT Jacques.

M. MENNEZIN Olivier remplace M. BLOND Walter.

M. THAILLARD Jean Maurice remplace M. LHUILLIER Claude.

**TITULAIRES EXCUSES** : MM. BLOND Walter - LHUILLIER Claude.

**SUPPLEANT PRESENT NON VOTANT** : M. Patrice GENIN.

**ABSENT** : PAVOT Maurice.

Le scrutin a eu lieu, M. Jean Louis GABRION, titulaire, a été nommé secrétaire de séance.

Le Président certifie que la convocation avait été faite le 07 juin 2018.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical du 21 février 2018.

M. le Président demande aux délégués s'ils ont éventuellement des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion. Aucune n'est formulée.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2017**

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante : **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable, du Syndicat des Eaux de l'Avière

### DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative afin d'alimenter les comptes d'amortissement des immobilisations pour une opération d'ordre, après proposition du Président, le Comité Syndical, après délibération, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

#### Fonctionnement Dépenses :

Compte 022 : - 1 225,62 €  
Compte 6811/042 1 225,62 €

#### Investissement Recettes :

Compte 13111/13 : - 1 225,62 €  
Compte 281531/040 : 1 225,62 €

### DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une deuxième décision modificative afin d'alimenter le compte 701249, chapitre 014 pour faire face à une dépense plus importante que prévue. Le Comité Syndical, après délibération, VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

#### Fonctionnement Dépenses :

Compte 022 : - 4 849,00 €  
Compte 701249/014 4 849,00 €

### AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT (STEMO) D'EPINAL

Monsieur le Président expose à l'Assemblée Délibérante que le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert d'Epinal propose d'intervenir, dans la continuité, pour des travaux de débroussaillage et de fauchage dans le cadre d'un chantier école sur les zones des réservoirs, la Cense Pellet à Les Forges, Xatimont à Renauvoid, La Godelle à Uxegney. 2 interventions sont programmées dans l'année, pour un montant de 1 000,00 €, Les crédits sont inscrits au budget compte 6228. Le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE, Le Président à signer une convention avec la STEMO.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président expose que la fin du contrat d'apprentissage est fixée au 30 juin 2018 le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet **en contrat d'apprentissage** est supprimé. Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter le tableau des effectifs du personnel du Syndicat comme suit à compter du 01/07/2018 :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2 TC
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1 TNC
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1 TC
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1 TC

### AUTORISATION SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION D'ADHESION ET DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA REALISATION DE LA MISE EN CONFORMITE DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES AVEC LE CENTRE DE GESTION 54

M. le Président expose que la loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles, elle est couverte depuis le 25 mai 2018 par le règlement européen. Elle définit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées. Une convention sera signée avec le Centre de Gestion 54 qui accompagnera

le Syndicat des Eaux de l'Avière dans sa mise en conformité et qui sera le référent D.P.D. (Délégué pour la Protection des Données) du Syndicat dans un processus mutualisé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer cette convention.

#### AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La convention de passage avec l'ONF sur le territoire communal de Sanche y arrivant à échéance en fin d'année, le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les conventions avec O.N.F. et si nécessaire avec la commune.

#### MISE EN PLACE ET APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES BORNES DE PUISAGE INSTALLEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNES ET TARIFS

Monsieur le Président explique que suite à l'installation de bornes de puisage sur le territoire des communes où le Syndicat des Eaux de l'Avière dessert l'eau, il est nécessaire d'établir un règlement d'utilisation qui sera annexé à cette délibération et d'indiquer les tarifs pour la facturation.

- Pour un usage de 1 à 75 m<sup>3</sup> → Forfait de 50,00 € H.T.
- Pour un usage supérieur à 75 m<sup>3</sup> → 0,70 € H.T. le m<sup>3</sup>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le règlement d'utilisation et la tarification et autorise le Président à signer toutes conventions à venir.

#### AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL POUR UTILISATION DE PLACES DE PARKING

Monsieur le Président informe Messieurs les Délégués que suite à la demande de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'attribution de places de stationnement sur le parking du Syndicat des Eaux pour son pôle technique situé près du Syndicat, il convient d'établir et de signer une convention afin d'en définir les modalités. Après explication du Président, le Comité Syndical autorise celui-ci à signer ladite convention.

#### AUTORISATION DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC REPRISE DE BRANCHEMENTS DE L'INTERSECTION DE LA RD 460 (ROUTE DES VOSGES) ET DE LA RD 41 (RUE DE LA LIBERATION) A SANCHEY JUSQU'AU 13 RUE DE SANCHEY A UXEGNEY (RD 41) ET DE DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Monsieur le Président fait part du projet concernant les travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable avec reprise de branchements de l'intersection de la RD 460 (route des Vosges) et de la RD 41 (rue de la Libération) à Sanche y jusqu'au 13 rue de Sanche y à Uxegney (RD 41).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, le Comité Syndical ARRÊTE que l'enveloppe totale du projet se déclinera en 3 tranches :

Une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, qui pourraient être exécutées simultanément.

Au regard de l'importance de ce projet de travaux, celui-ci sera exécuté sur les exercices 2018 et 2019, voire 2020 selon les ressources financières disponibles. Le budget 2018 ne sera pas modifié ; seules les sommes disponibles (non affectées ou reliquat d'investissement) seront affectées au projet en 2018.

Le solde de financement sera inscrit au budget 2019 voire à celui de 2020 suivant les capacités financières et les aides obtenues.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à :

- poursuivre les études, le lancement du marché par tranches en relation avec le ou les budgets concernés,
- effectuer toutes démarches administratives, techniques,
- solliciter tout organisme susceptible d'apporter des aides financières.

- Etablir le plan de financement : autofinancement ; aides financières ; recours à l'emprunt si besoin ;

Si le recours à l'emprunt est actionné celui-ci fera l'objet d'une délibération complémentaire.

### INFORMATIONS

Monsieur le Président :

- Donne la tendance de nos comptages sur 6 mois à période annuelle identique, le Syndicat économise 25 067 m<sup>3</sup> soit 12,83 % grâce à l'ensemble des dispositifs mis en place.
- Informe qu'il a participé à la réunion sur le retour de l'audit demandé par la CAE et donne les informations obtenues,
- Informe que la phase 1 de l'Etude Diagnostique est terminée (cartographie du réseau),
- souhaite un peu plus de coopération de la part des communes qui détiennent des informations servant également au Syndicat.
- Revient brièvement sur le dossier Duc en indiquant un courrier reçu de leur avocat,
- Explique l'impact dû à l'extension de la déchetterie (demande de places de parking),
- Fait le point habituel sur les restes à recouvrement en indiquant qu'actuellement leur taux est de 0,50% des recettes totales.

M. Johan FRESSE, délégué de la commune de Chaumousey fait part au Comité de la non-volonté du Syndicat d'écrêtement d'une facture d'eau d'un logement communal suite à une fuite après compteur.

La séance est levée à 20 h 40  
Le Président, Didier MATHIS.